

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **10 (1964)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON DE BALE

SANDOZ S.A. BALE

Début avril a eu lieu à Bâle, sous la présidence de M. Arthur Stoll, président du conseil d'administration, la 69^e assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sandoz S.A. Bâle.

Le rapport d'exercice et les comptes de 1963 ont été approuvés et décharge en a été donnée au conseil d'administration et ses propositions approuvées.

L'assemblée générale a confirmé dans leurs fonctions M. H. Leemann, le ministre J. Hotz, et M. J. Landolt, comme membres du conseil d'administration et a renouvelé le mandat de la « Schweizerische Treuhandgesellschaft, Basel » (fiduciaire suisse) comme office de contrôle pour 1964.

L'assemblée générale a décidé en outre d'augmenter le capital actions de 75 à 100 millions de francs par l'émission de 50.000 nouvelles actions nominales de 500 francs au prix de 1.600 francs par action. Les actionnaires inscrits dans le registre des actions ont été invités à souscrire de nouvelles actions par circulaire spéciale.

CANTON DE BERNE

COMITE SUISSE POUR LA FETE NATIONALE
DON DE LA FETE NATIONALE 1963
LE CAP DES 2 MILLIONS FRANCHI

La collecte du 1^{er} août 1963 a produit 2.016.904 fr. 44, dépassant ainsi pour la première fois le cap des 2 millions. Sur ce montant, 1.34 million est consacré au développement des soins aux malades. Il s'agit de contribuer, d'une part, au recrutement des jeunes pour la profession de garde-malade, et, d'autre part, à l'extension des écoles d'infirmières. Une somme de 400.000 fr. a été réservée à la lutte contre des maladies très répandues, comme le cancer et le rhumatisme ; elle permettra en particulier d'intensifier la recherche. Enfin, 100.000 fr. sont mis à la disposition du futur hôpital suisse de Paris. Les 10 % du produit des timbres dont l'affectation, conformément à l'accord passé avec les P.T.T., diffère du thème principal de la collecte, soit environ 160.000 fr., est allé à l'aide aux réfugiés en Suisse. Au nom des institutions intéressées, le Comité suisse de la Fête nationale remercie chaleureusement le peuple suisse de ce magnifique soutien, qu'ont rendu possible la vente de timbres Pro Patria et la vente des insignes du 1^{er} août.

L'ARRESTATION DES MEMBRES DU F.L.J.
A FAIT SENSATION DANS LE JURA

L'arrestation de la plupart (ou de tous) les responsables du mystérieux « Front de libération jurassien » a fait sensation en Suisse et surtout dans le Jura.

Dans le *Démocrate*, qui paraît à Delémont, on lit notamment : « Bien que préparée dans les récentes perquisitions et arrestations, la population de Courtetelle a été très étonnée, pour ne pas dire stupéfaite par le communiqué de l'A.T.S. On savait depuis quelque temps, à Courtetelle comme ailleurs, que les jours du F.L.J. étaient comptés, mais on était loin d'imaginer que c'est au village qu'on découvrirait le quartier général de l'organisation clandestine. »

Le journal donne ensuite les précisions suivantes : « Marcel Boillat pouvait être un garçon charmant et accueillant. Mais il était connu pour ses colères et avait eu divers démêlés avec la police. Il a dirigé un commerce de vins et avait reconstruit un hôtel-restaurant à Sornetan. Ses connaissances professionnelles sont indiscutables de même que sa personnalité et son esprit d'initiative. Boillat est marié et père de deux enfants.

« Pierre Deriaz, écrit encore le *Démocrate*, est un Vaudois. Mais il habitait le Valais avant de venir à Courtetelle, il y a deux ans. Il avait repris un commerce de limonades qu'il revendit pour construire des chalets, en collaboration avec Boillat. Célibataire, on le disait sérieux en affaires, travailleur, mais passablement renfermé. Deriaz ne s'intéressait nullement à la question jurassienne. Quant à Boillat, on suppose qu'il avait des sympathies pour les thèses autonomistes, mais il n'a jamais assisté à des manifestations organisées par le mouvement séparatiste sur le plan local. Deriaz, et surtout Boillat, auraient commis ces actes par esprit vindicatif.

« Quant à Jean-Marie Joset, il passait pour un personnage renfermé. Il est âgé de 32 ans et est né à Courfaivre. Après avoir travaillé dans les P.T.T., il suivit des cours qui lui permirent d'obtenir un diplôme d'employé de commerce. Après plusieurs séjours à l'étranger, il vint s'installer à Delémont il y a deux ans. Il fut représentant d'une maison de meubles, puis s'occupa d'exportation dans une maison d'horlogerie.

« Le juge d'instruction Steullet, écrit encore le *Démocrate*, a travaillé de manière remarquable pour mener à bien sa délicate mission. Les difficultés ne lui ont pourtant pas été épargnées, en raison de l'aspect politique de l'affaire. Critiqué d'abord par les anti-séparatistes, puis par les séparatistes, on doutait qu'il aboutisse jamais.

« On est d'autant plus heureux et soulagé aujourd'hui d'apprendre que l'essentiel du mystère est éclairci. A l'hommage qu'on doit rendre au juge, il convient d'associer les policiers qui ont travaillé dans des conditions difficiles. »

Commentant les événements, le journal *Le Jura* à Porrentruy écrit pour sa part : « Le fameux F.L.J. est ainsi démantelé et toute la population ne peut que s'en féliciter. On ignore encore les motifs exacts qui ont poussé les trois hommes à commettre leurs actes criminels. Mais, quels que soient ces motifs, de tels actes ne se justifient d'aucune manière. Pendant de trop longs mois, le F.L.J. a contribué à empoisonner l'atmosphère dans le Jura et aussi ailleurs, à accentuer l'animosité et à créer un climat de méfiance et de crainte alors que, précisément, les bonnes volontés tentaient de dénouer la crise. C'est pourquoi l'arrestation des membres de l'organisa-

tion clandestine sera accueillie avec soulagement. Constatons encore, poursuit *Le Jura*, qu'il n'a suffi que de quelques individus pour semer partout le trouble. L'atmosphère se détendra-t-elle ? Cela aussi est à souhaiter, car il s'agit maintenant de s'atteler à la solution politique du problème. »

Les précisions suivantes sont encore apportées par le journal *Le Pays*, qui paraît lui aussi à Porrentruy : « Le matériel a été découvert, à Courtetelle, dans un faux plancher de la cave de la maison qu'habite Marcel Boillat. Le plastic avait été volé l'automne dernier à une entreprise de Delémont. Cette entreprise avait alors porté plainte contre inconnu.

« Jean-Marie Joset était très connu à Delémont. Les organes dirigeants du Rassemblement jurassien l'avaient pris pour un agent provocateur. Quant à Marcel Boillat, il ne faisait pas partie du Rassemblement jurassien, et certains le dépeignaient comme un citoyen " fidèle à Berne ". »

Citons enfin le *Journal du Jura*, édité à Bienne, où l'on peut lire : « C'est avec un véritable soulagement que la population et les autorités de Saint-Imier, les habitants de Mont-Soleil en particulier ont appris l'heureux aboutissement de la délicate et difficile enquête menée avec une rare et patiente autorité contre les criminels du F.L.J. par le juge d'instruction extraordinaire et ses collaborateurs. On se souvient en effet qu'en octobre, la villa de M. Ch. Jeanneret, conseiller aux Etats, à Mont-Soleil, avait été plastiquée.

« Depuis cet attentat, la crainte s'était emparée de la population, et on comprend ainsi l'accueil tout de satisfaction fait au communiqué du juge d'instruction extraordinaire Steullet que nous félicitons bien sincèrement. »

LE FEDERALISME DANS L'EUROPE A VENIR

Le Mouvement suisse pour la Fédération de l'Europe vient de publier une plaquette intitulée « Le Fédéralisme dans l'Europe à venir », dont le texte a été approuvé par le Congrès de l'Union européenne en novembre dernier à Lucerne. Ce texte, qui a été conçu comme base pour un débat général, doit aider à comprendre le but essentiel de l'intégration européenne. Cette brochure a été remise à la presse lors d'une conférence de presse, qui s'est tenue à Berne, sous la présidence de M. Hans Bauer, président central de l'Union à Bâle.

M. Bauer a relevé, pour commencer, que l'intégration était maintenant un fait historique. Depuis l'industrialisation, l'ère des Etats nationalistes est révolue. La communauté économique des six Etats du continent a fait preuve de dynamisme en vue de la réalisation d'une union douanière. Il faut toutefois insister sur le fait que dans la famille des peuples, le problème de la coexistence n'est pas seulement de nature économique et qu'il ne concerne pas l'Europe seulement. Vu l'importance de cette question et la portée limitée des solutions partielles, cette brochure montre comment le fédéralisme est capable, en tant que principe ordonnateur, de respecter l'interdépendance des peuples en même temps que leur volonté d'autonomie. Le but actuel de l'intégration de l'Europe est

l'adaptation des structures politiques et économiques aux réalités du présent et aux nécessités de l'avenir. Comme exemple d'une telle fédération, des Européens éminents ont à diverses reprises mentionné la Suisse. Cependant, le fédéralisme suisse ne peut pas être un guide dans un sens étroit et sur le plan des détails, mais seulement dans son esprit et sa structure. En cela, il est pour l'Europe un exemple particulièrement utile.

La brochure déclare entre autres que le fédéralisme demande des sacrifices, en particulier dans deux directions : d'abord l'acceptation définitive d'une discipline commune. Ensuite le sacrifice causé par le caractère compliqué et la lenteur inhérents au principe d'organisation fédéraliste : autant pendant l'instauration de la fédération que plus tard après son accomplissement.

La Suisse doit reconnaître sa responsabilité envers l'intégration de l'Europe, responsabilité qui découle de son expérience en matière de fédéralisme. Elle porte cette responsabilité envers l'Europe entière et envers elle-même comme partie intégrante de l'Europe. La Suisse est au cœur de l'Europe, elle est liée à ce continent pour le meilleur et pour le pire. Il est de son intérêt vital de contribuer autant qu'elle le peut à ce que l'Europe s'unisse dans une communauté démocratique, constitutionnelle et fédéraliste.

LA SUISSE ET L'A.E.L.E.

Passant en revue les activités de l'Association européenne de libre-échange, le rapport de gestion du département de l'économie publique rappelle que l'échec en janvier 1963 des négociations de Bruxelles sur l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E., a placé les états membres de l'A.E.L.E. devant une situation nouvelle. L'Association acquiesçait pour ses membres un intérêt accru en leur offrant, par l'ouverture toujours plus large de leurs marchés nationaux, une certaine compensation au manque d'accord avec la C.E.E. Les possibilités offertes par la convention de Stockholm méritaient dès lors d'être exploitées pleinement.

Dans le domaine des produits industriels, les ministres de l'A.E.L.E. ont fixé un nouveau calendrier pour l'élimination des droits de douane et des restrictions quantitatives subsistant à l'intérieur de la zone, ainsi que pour l'abolition des obstacles aux échanges que peut compter la politique d'achat des gouvernements ou des entreprises publiques. Ces restrictions seront supprimées le 31 décembre 1966, au lieu du 31 décembre 1969. Le nouveau calendrier qui est adapté au rythme prévisible de démobilitation tarifaire dans la C.E.E., doit être considéré comme définitif. Il dissipe ainsi les incertitudes que pouvaient éprouver les secteurs de la vie économique intéressés aux échanges à l'intérieur de l'A.E.L.E.

Le secteur de l'agriculture fit également l'objet de plusieurs décisions et accords sur le plan bilatéral, un certain nombre d'états membres conclurent entre eux des accords, afin d'accroître les débouchés en faveur de ceux de ces états pour lesquels l'exportation de produits agricoles présente une importance particulière.

En troisième lieu, les ministres décidèrent que diverses dispositions de la convention seraient revues en relation avec l'adoption du nouveau calendrier, notamment les dispositions sur les ristournes des droits de douane (drawback), les règles de l'origine d'une validité limitée dans le temps, les pratiques restrictives des entreprises privées et l'établissement.

De la réunion de Lisbonne, l'A.E.L.E. est sortie renforcée, sans toutefois que les principes sur lesquels se fonde la convention aient été modifiés, la coopération des « sept » au sein de l'A.E.L.E. demeurant axée pour l'essentiel sur le libre-échange des produits industriels et les questions connexes.

Par ailleurs, les états membres ont voué toute leur attention à l'examen des problèmes externes auxquels ils vont se trouver confrontés cette année, notamment lors des prochaines négociations tarifaires du Gatt (Kennedy round) et de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Lors de leur dernière réunion de l'année dernière en septembre, à Stockholm, les ministres de l'A.E.L.E. ont en particulier réaffirmé leur intention de participer pleinement au « Kennedy round », leur objectif étant de contribuer à la réalisation d'une réduction linéaire de 50 % des tarifs douaniers.

LE TELESIEGE NODS-CHASSERAL

Le télésiège Nods-Chasseral, au-dessus du lac de Biemme, a été présenté à la presse.

M. Oscar Schmid, préfet du district de La Neuveville et président du conseil d'administration, a rappelé qu'il y a un écart de dix ans entre la première idée et la réalisation de ce télésiège. Vingt pylônes supportent un câble long de 2950 mètres, auquel sont attachés 160 sièges biplaces et dix cabines.

La dénivellation est de 653 mètres avec une pente de 23 %. La capacité de la nouvelle installation est de 400 personnes à l'heure en hiver et 275 en été. La durée du parcours est de 32 minutes. Le prix de l'installation a dépassé un million de francs.

LE FONDS DE SOLIDARITE DES SUISSES A L'ETRANGER

Le Fonds de solidarité des Suisses a dû verser, depuis sa fondation en 1958, des indemnités forfaitaires d'un montant global de 1 500 000 francs environ à 160 sociétaires ayant perdu leurs moyens d'existence à la suite de la guerre, de troubles civils ou de mesures coercitives générales de caractère politique (en 1963, environ 550 000 francs). Cette société coopérative s'est dès lors vue contrainte de faire appel, en 1963, à la garantie fédérale, selon l'arrêté fédéral du 22 juin 1962. Une somme de 498 616 francs lui a été remise à cet effet.

Selon le rapport de gestion du Département politique, la nouvelle campagne de propagande entreprise en faveur du Fonds de solidarité par les représentations suisses à l'étranger apporté des fruits, puisque le nombre des sociétaires est passé

de 4 600 à 7 500 à la fin de l'année 1963. Bien que ce résultat soit réjouissant, il n'en reste pas moins que nombre de nos compatriotes, par négligence ou imprévoyance, n'ont pas encore adhéré à cette œuvre d'entraide qui présente un intérêt indéniable pour eux. Ayant fait l'objet d'une réorganisation administrative au début de 1963 avec l'accord du Département des finances et des douanes et du Département politique, le Fonds envisage de porter son effort principal, avec l'aide des organisations des Suisses à l'étranger, sur le recrutement de nouveaux sociétaires, afin de pouvoir toujours mieux atteindre le but qu'il s'est fixé. Le Conseil fédéral souhaite que ce nouvel effort soit couronné de succès.

A la fin décembre 1962, 157 877 ressortissants ne possédant que la nationalité suisse et 111 758 doubles nationaux étaient immatriculés auprès des représentations suisses à l'étranger. En comparaison avec l'année précédente, le nombre de nos compatriotes uniquement suisses est en régression de 1 504 personnes. De son côté, le nombre des doubles nationaux a augmenté de 3 511 personnes.

DON SUISSE POUR CHYPRE

Le Conseil fédéral, pour donner suite à la demande du secrétaire général M. Thant, a décidé de contribuer aux frais de l'action des Nations Unies à Chypre pour un montant de 75 000 dollars. Par ce geste, il entend souligner l'importance qu'il attache à cette mesure visant au maintien de la paix qui se fonde sur une résolution du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité.

La contribution de notre pays ne doit pas être considérée comme établissant un précédent qui conduirait la Suisse à participer régulièrement aux autres actions que l'O.N.U. pourrait décider à l'avenir. Le montant de la contribution suisse correspond proportionnellement à celui des prestations financières accordées par d'autres pays à l'action des Nations Unies.

† WERNER STOCKER

Le juge fédéral Werner Stocker, qui vient de mourir, était né le 15 mars 1904, à Moehlin. Il était originaire d'Obermumpf (Ag). Après avoir suivi le gymnase de Soleure, il fit des études juridiques à Montpellier, Paris, Berne et Zurich, de 1924 à 1929.

Il pratiqua le barreau à Zurich en 1930 et 1931, puis fut avocat à Davos jusqu'en 1937. Durant les neuf années suivantes, il dirigea le secrétariat central du parti socialiste suisse, à Zurich, ainsi qu'un service de renseignements juridiques.

Membre du tribunal des assurances du canton de Zurich de 1944 à 1946, M. Stocker fut alors élu à la cour suprême cantonale. Il fit partie de la commission zuricoise de surveillance des avocats et la présida à partir de 1952. Cette même année, il fut élu membre suppléant du tribunal fédéral des assurances. Il siégea, comme socialiste, au Conseil communal de Zurich de 1942 à 1952 et au Conseil national en 1945-46.

C'est le 11 décembre 1952 que M. Stocker fut élu au tribunal fédéral.

LE R.P. ZUCCA AU PALAIS FEDERAL

Le chef du Département de l'Intérieur, M. Tschudi, conseiller fédéral, a reçu au Palais fédéral le R.P. Zucca, de Milan, président du Comité de direction de la Fondation Balzan. L'entretien a porté sur la décision prise le 25 février 1964 par le Département fédéral de l'Intérieur, en sa qualité d'autorité de surveillance de la « Fondation internationale Balzan, fonds », que l'activité de cette fondation doit se limiter pour le moment à la gestion de son capital. Il fut en particulier interdit à la Fondation de mettre à la disposition de la « Fondation internationale Balzan, premio », à Milan, les moyens financiers qui lui permettraient d'attribuer des prix. L'entrevue du R.P. Zucca avec le conseiller fédéral Tschudi n'a pas donné de résultat, en ce sens que la décision du 25 février est maintenue.

Des pourparlers ont été engagés avec les autorités italiennes en vue de la réorganisation de la Fondation.

CANTON DE GENEVE

PLUS DE 400 000 VISITEURS
AU 34^e SALON DE L'AUTOMOBILE

C'est en apothéose que s'est terminée la grande manifestation internationale suisse et genevoise de la motorisation. Avec le chiffre total de 411 677 entrées, c'est le record absolu d'affluence qui a été une nouvelle fois battu. Rappelons qu'en 1963, 379 103 visiteurs avaient été enregistrés. L'augmentation est donc de 32 574 unités.

Une très forte animation a marqué le dernier jour de ce 34^e Salon à qui la pluie, pour la première fois sans doute dans son histoire, a tenu une compagnie hélas fidèle et tenace : il est d'ailleurs agréable de constater que la mauvaise humeur de la météorologie n'a pas exercé finalement les conséquences que l'on pouvait craindre sur le résultat de l'Exposition.

Tant en ville que sur les voies d'accès à Genève, le trafic a été intense tout le dimanche. Les parcs de stationnement ont été, pour leur part, pris d'assaut. Mais grâce aux dispositions de l'impeccable service de police, tout s'est heureusement bien passé.

Durant l'ensemble du week-end, vingt trains spéciaux ont été mis en service par les C.F.F., alors que le nombre des avions supplémentaires engagés par Swissair entre Bâle, Zurich et Genève s'est élevé à huit.

Le succès populaire remporté par le 34^e Salon de l'automobile n'a pas manqué d'avoir des répercussions positives sur le mouvement général des affaires. C'est ainsi qu'il apparaît, à l'issue d'une brève enquête effectuée auprès des exposants, que la satisfaction est unanime. Cette brillante réussite a aussi trouvé une pleine consécration dans l'intérêt que la presse du monde entier a accordé à la manifestation genevoise, qui a notamment accueilli plus de mille journalistes suisses et étrangers.

Rappelons en conclusion que le 35^e Salon international de l'automobile aura lieu à Genève, l'an prochain, du 11 au 21 mars, et qu'il sera ouvert aux sections suivantes : voitures de tourisme, carrosserie, accessoires, bateaux, camping, caravanes, et éventuellement aux engins de manutention.

PETITION TENDANT A DISSOCIER
« LE BANQUIER SANS VISAGE »
DES FETES DU 150^e ANNIVERSAIRE

Une pétition va être lancée par un groupe de protestataires, demandant aux autorités genevoises de dissocier totalement le spectacle « Le banquier sans visage » des fêtes commémoratives devant marquer le 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, et que soit retiré sans équivoque tout patronage de ce spectacle par la République et le Canton de Genève.

Les promoteurs de cette pétition n'ont rien contre M. Weideli, auteur du « Banquier sans visage », ni contre sa pièce, mais, disent-ils, celle-ci n'a absolument rien à voir avec l'entrée de Genève dans la Confédération.

Des bulletins permettant de recueillir des signatures vont être répandus dans le public genevois.

On sait que le Comité d'organisation de ces fêtes commémoratives a déjà fait connaître récemment que la pièce de W. Weideli sera jouée au mois de juin.

24 MAI : JOURNEE CALVIN EN SUISSE ROMANDE

Jean Calvin est décédé à Genève, le 27 mai 1564. Suivant une proposition du Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, les autorités de la plupart des Eglises de Suisse romande ont invité leurs paroisses à célébrer le 400^e anniversaire de la mort du grand réformateur et à consacrer le dimanche 24 mai pour se replacer en face du principe évangélique et réformé de l'autorité de l'Écriture sainte en matière de foi et de vie.

APRES LA MANIFESTATION DES
« MARCHEURS DE PAQUES »

Le Comité genevois d'action civique a adressé à M. André Chavanne, conseiller d'Etat genevois, qui a pris, comme on sait, la parole à la manifestation des « marcheurs de Pâques » sur la plaine de Plainpalais, à Genève, une lettre dans laquelle il relève entre autres qu'une estrade avait été préparée, à cette occasion, ornée de drapeaux suisses et genevois. « Les troupes des marcheurs de la paix, souligne la lettre sont formés en grande majorité de contingents étrangers qui n'ont pas le droit de manifester chez nous. Ils ne le font que grâce à certaines protections. Nous avons, ajoute la lettre du Comité genevois d'action civique, donc enlevé les drapeaux suisses, qui n'avaient rien à faire dans une manifestation de ce genre. Pour nous, le drapeau suisse est l'emblème d'un pays que nous sommes résolus à servir et à défendre. Il ne convenait donc pas de le

laisser dans le triste voisinage des drapeaux noirs de vos marcheurs.»

Le Comité genevois d'action civique a retourné le drapeau suisse en demandant de bien vouloir le remettre aux services compétents.

LA TELEVISION SUISSE, PROGRAMME ROMAND, A REÇU UN NOUVEAU CENTRE AUTOMOBILE DE REPORTAGE

La direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision et la direction générale des P.T.T. suisses ont organisé, à Genève, une Journée d'information à l'occasion de la présentation de la remise par les P.T.T. à la S.S.R. d'un nouveau train de reportage automobile destiné à la Télévision suisse, programme romand.

M. René Schenker, directeur adjoint de la TV suisse et chef du programme romand, salua la présence de nombreuses personnalités : M. Willy Klein, ingénieur, chef de la division radio et télévision de la direction générale des P.T.T., M. Gillieron, président de la Fondation romande de radio-diffusion, M. Ch. Cornu, président de la Fondation des émissions Radio-Genève, M. Charles Schenk, directeur des Téléphones à Genève, M. Otto Punter, chef du service de l'Information à la direction de la S.S.R., Mme Siegrist, responsable des émissions pour la jeunesse, M. Tognina, remplaçant M. Roger Hubert, directeur de Radio-Genève, empêché, MM. Probst et Apotheloz, ingénieurs aux P.T.T., de nombreux représentants de la presse et quatre hôtesse S.S.R. à la future Exposition nationale suisse.

M. René Schenker rappela ensuite qu'il y a deux ans, la TV suisse proposait à la direction de l'Exposition nationale la réalisation d'une série de films de court métrage, pouvant être diffusés par de nombreuses stations de télévision dans le monde. Il ne s'agissait pas de présenter des sites touristiques de notre pays, mais d'arrêter des thèmes pouvant faire l'objet de tels films. Il s'agissait d'attirer l'attention des spectateurs aussi bien américains qu'australiens ou européens sur certains aspects de la plus vieille démocratie du monde. Une commission fut formée, des scénaristes furent invités à développer les sujets retenus, soit au total douze films qui eurent pour titre « La Suisse du xx^e siècle » et furent réalisés par des collaborateurs de la TV suisse faisant partie des programmes TV des trois régions. Six de ces douze films ont déjà passé à la TV romande.

Les participants à cette Journée d'information ont assisté à la présentation de quatre de ces films : « Responsabilités », « Feux de joie », « Le paysan ouvrier » et « Le futur actuel », dans un des studios de la maison de la radio à Genève, après quoi ils ont été les hôtes à déjeuner de la S.S.R. et des P.T.T.

Prenant la parole, M. W. Klein, de la direction générale des P.T.T., rappela que c'est en 1954 que la Télévision romande recevait le premier car de reportage qui a réalisé jusqu'à ce jour plus de mille émissions. Puis le représentant des P.T.T. montra comment la Télévision suisse s'efforce de faire accéder

chaque région du pays à l'antenne. Il lui appartenait de remettre au nom des P.T.T. à la S.S.R. le nouveau centre mobile destiné à la TV, programme romand. Après la construction de ce nouvel ensemble, dont le prix s'élève à 1,5 million de francs, chacun des deux véhicules pesant environ onze tonnes, les services des P.T.T. projettent d'autres équipements destinés à la télévision. Il s'agit de petits véhicules transportant un équipement d'enregistrement magnétique de l'image et du son qui pourront accompagner, dès l'année prochaine, les cars de reportage partout où une transmission en direct n'est pas possible. D'autre part, les P.T.T. s'occupent des améliorations dans le domaine de la diffusion des programmes suisses dans le pays et des liaisons télévisuelles intérieures et extérieures.

Depuis plusieurs années, une des principales tâches en télévision des P.T.T. est d'étendre la diffusion des trois programmes à la plus grande partie possible de la région à laquelle il est destiné. Le réseau romand de base, formé par la Dôle, le Mont-Pèlerin, Ravoire, le Bantiger, la Chaux-de-Fonds et les Ordon, doit encore être complété par une station régionale pour le Valais central. L'emplacement en est choisi et se trouvera à Haute-Nendaz.

M. Klein a encore longuement parlé des différentes réalisations prochaines en matière de télévision pour notre pays. Il conclut en montrant qu'en mars, le nombre des téléspectateurs dans notre pays a dépassé 400 000 et que la télévision suisse est dotée année après année de tous les perfectionnements qui lui sont nécessaires pour occuper une place désormais essentielle dans la vie du pays.

En ce qui concerne les particularités du nouveau centre mobile de reportage, il comprend tous les appareils nécessaires à la retransmission des images et du son. Il est conçu pour les grandes réalisations hors studio. Des émissions intéressantes de la Suisse peuvent être commandées en trois langues, selon la technique en usage pour l'Eurovision, grâce à un équipement sonore incorporé. Trois caméras sont employées en service normal, une quatrième pouvant l'être dans des cas spéciaux.

Quant à l'équipement sonore, il est à même de produire des émissions musicales de haute qualité. L'installation requiert le concours d'une vingtaine de spécialistes. C'est la troisième grande installation mise à la disposition de la TV suisse par les P.T.T.

M. René Schenker, directeur adjoint de la TV suisse, a remercié les P.T.T. de leurs efforts depuis dix ans pour permettre à tous les habitants de notre pays d'être en mesure de recevoir au moins un programme régional de la TV suisse. Cette journée du 14 avril restera une journée heureuse pour la TV romande.

M. Schenker en vint à parler de la TV française, pour dire que la TV romande ne cherche pas à être compétitive, elle constitue un contraste avec la première.

Le directeur adjoint de la TV suisse a encore brossé un tableau de ce dont dispose actuellement la TV romande. Puis

il rappela qu'en 1964 sera célébré le 10^e anniversaire de cette TV. A cette occasion, des émissions spéciales auront lieu en novembre.

Les hôtes des P.T.T. et de la S.S.R. ont ensuite visité les nouveaux cars de reportage, plus exactement le nouveau car avec les véhicules qui en dépendent, et ont pu suivre sur ses écrans un défilé d'automobiles et de haute couture qui se déroulaient au parc des Eaux-Vives.

Ajoutons que, selon les renseignements fournis par M. Paul Siegr, chef des émissions TV de l'Exposition 1964, également présent à cette journée, les grands secteurs de la TV à cette manifestation seront l'actualité, l'analyse de l'Expo elle-même et le reportage de ses manifestations vivantes.

CANTON DE NEUCHÂTEL

INAUGURATION DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

C'est fin mars qu'a eu lieu l'inauguration du musée d'histoire naturelle rénové, en l'hôtel des Postes de La Chaux-de-Fonds, par M. André Sandoz, président de la ville, et M. W. Lanz, conservateur et auteur de la modernisation des locaux et de la présentation des collections. Ce musée, fondé en 1892 par Edouard Stebler, sur des collections de Célestin Nicolet, a été surtout enrichi par les voyages d'étude du professeur Monard, qui s'est rendu en Angola, Guinée portugaise et Cameroun, au cours de quatre expéditions, d'où il a rapporté des spécimens de faune qui ont fait du musée de La Chaux-de-Fonds le musée le plus complet de l'Angola même vis-à-vis des musées portugais et angolais. Le musée, qui est correspondant des instituts savants du monde entier, est actuellement à l'avant-garde de la muséographie, présentant ses collections sous forme de dioramas extrêmement suggestifs et vivants. Il est en relation constante avec les écoles des montagnes neuchâteloises et possède un étang où il fait vivre toute la faune aquatique de la région.

« MUSEE PAYSAN » A LA CHAUX-DE-FONDS

Il a été décidé de créer un « Musée paysan » conservant toutes les traditions paysannes du Haut-Jura et du Doubs, les ameublements, architecture, sculpture, dans la maison dite « Les arbres », typique de la région et sise à côté de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. C'est le Club jurassien — qui fêtera son centenaire l'an prochain — qui en assumera la direction.

LA VILLE DE MOSCOU VISITE LE LOCLE

La délégation de la Ville de Moscou, actuellement en visite en Suisse, composée de six personnes, MM. S. W. Promyslov, maire de Moscou, N. A. Kouznetsov, A. V. Vertogradov, Mme S. E. Jegortcheva, tous trois membres du Soviet de Moscou, M. A. Lochtchakov, ambassadeur d'U.R.S.S. à Berne, et A. Sterlikov, premier secrétaire, a été l'hôte du Locle. Elle a visité une fabrique d'horlogerie, puis une fabrique de mécanique, et a fait de grands éloges de la qualité du travail, de l'excellence des méthodes de fabrication et de l'ambiance qui règne dans les ateliers du Locle. Puis, les hôtes soviétiques ont participé à la traditionnelle cérémonie de remise des récompenses aux lauréats loclois des concours chronométriques de l'année qui se passe régulièrement au château des Monts, dans l'admirable cadre technique et artistique du Musée de l'horlogerie. Des paroles de bienvenue furent prononcées par M. Henri Jaquet, président de la Ville, puis l'on remit une pendule neuchâteloise dédicacée, en don de la Ville du Locle à celle de Moscou, ainsi qu'une pendule universelle, également dédicacée par les élèves de l'École d'art de La Chaux-de-Fonds, destinée à M. Nikita Khrouchtchev, chef du Gouvernement soviétique ; une « Première » du film du cinéaste loclois André Parraite : « Les automates de la collection Maurice Sandoz, du Musée d'horlogerie du Locle », destiné à remplacer la présentation des automates pour en éviter l'usage trop rapide, a eu lieu à cette occasion. Les hôtes soviétiques se sont penchés avec beaucoup d'attention sur tous les aspects de la science et de la technique horlogère et sur l'organisation sociale d'une ville suisse.

28^e CONCOURS NATIONAL DU FILM AMATEUR

Le 28^e concours national du film amateur s'est déroulé à Neuchâtel. Il était organisé par la Fédération suisse du film amateur, qui compte 35 clubs et 4.000 membres. Cette année, un nombre record de 45 films a été présenté, soit 30 en couleurs et 15 en noir et blanc. Le format de 8 mm était représenté par 32 films, le format 16 mm par 12 films et le format 9,5 mm par un seul film. Le jury était formé de sept membres.

Le prix du Conseil fédéral, pour le meilleur film du concours, est allé à « Geh mit der Zeit », film en noir et blanc, d'une durée de 32 minutes, tourné par l'équipe biennoise Mario Cortési-Curd, Habluetzel-Ludwig Hermann, qui a obtenu aussi le prix de la ville de La Chaux-de-Fonds et une médaille d'or. Des médailles d'or ont également été décernées aux films « Die vier Jahreszeiten », « Wandern ueber Stock und Sticketel » et « Dr. Mortimer » (réalisation de Freyre, Gauthey, Mingard, Reymond et Rideli, de Genève).

Le jury a encore attribué neuf médailles d'argent et quatorze médailles de bronze. Des prix spéciaux ont récompensé, entre autres, « Richesse d'un sourire » (Humbert, Genève), « Dr. Mortimer » (prix d'honneur de la ville de Neuchâtel) et le Ciné-Club de Genève.

L'organisation locale du concours était assurée par le club du film amateur de Neuchâtel, qui fête cette année son 25^e anniversaire, et qui a été félicité et remercié par le président central, M. Zwicky.

SEMINAIRE DE L'AMITIE

Une centaine d'étudiants suisses et étrangers, représentant 36 pays, ont participé à Chaumont-sur-Neuchâtel à un séminaire dit de l'amitié, mis sur pied par les groupements des universitaires de relations internationales, soucieux d'améliorer les choses et de faire un effort en faveur des étudiants étrangers. Ce séminaire permet à des étudiants suisses et étrangers de se retrouver en commun, d'établir des contacts et de discuter utilement et amicalement.

Les participants ont entendu également des exposés de personnalités suisses et visiteront des entreprises industrielles et commerciales de la région.

UNE ETUDE SANITAIRE DU LAC DE NEUCHATEL

Dans son rapport sur l'exercice 1963, le Département neuchâtelois de l'Intérieur révèle que « l'étude sanitaire du lac de Neuchâtel se poursuit, car, par les travaux de la deuxième correction des eaux du Jura, d'une part, à la suite des retards considérables de la construction d'une station d'épuration projetée, d'autre part, l'eutrophisation de cette nappe s'accélère de manière inquiétante. »

« Les résultats de l'étude scientifique qui sortira de presse en 1964 le prouvent et des exemples tangibles sont apparus au public. Il s'agit :

« 1) en avril, de bancs étendus d'écume, dus à l'évacuation massive de détergents anioniques provenant d'installations de lavage de véhicules automobiles ;

« 2) Au début de l'été, de l'interdiction des bains publics qu'il a fallu ordonner pour la plage de galets jouxtant l'embouchure du Seyon, à l'est de celle-ci ;

« 3) Le 25 novembre, de l'apparition massive, brusque et en quantités dépassant tout ce qui peut s'imaginer, de l'algue verte "Aphanizomenon flos aquae" (L.K.), qui a envahi tout le lac en quelques heures. »

Le rapport ajoute que l'étude des affluents se poursuit, « tout spécialement dans la région du canal de la Broye, complètement bouleversée par les travaux de correction des eaux du Jura, ce qui a pour effet de mettre en suspension fine une masse considérable de matériaux, qui se déversent ensuite dans le bas-lac ».

En outre, « l'ensemble du lac a subi jusqu'au milieu de l'été dernier les effets de l'hiver rigoureux 1962-1963,

durant lequel on a enregistré jusqu'au fond les températures les plus basses, depuis que des observations ont eu lieu. Il en est résulté des changements, dont on ne peut dire encore s'ils influenceront l'état du lac ou non, durant les années à venir. Il s'avère donc nécessaire de continuer l'étude de cette nappe d'eau ».

CANTON DE SCHAFFHOUSE

LE MUENSTER DE SCHAFFHOUSE MIS EN VALEUR

Au cours d'une conférence donnée peu avant l'ouverture du 8^e Festival Bach à Schaffhouse, le professeur W. U. Guyan, directeur du Musée de Tous-les-Saints, a donné d'intéressantes précisions concernant les fouilles entreprises dans la première église de Schaffhouse, vieille de 900 ans.

L'orateur a notamment souligné que la présente église est, en fait, le troisième bâtiment construit depuis le XI^e siècle. Rappelons qu'un comte souabe fonda en 1050 le couvent de bénédictins de Tous-les-Saints. Son épouse y adjoignit bientôt le couvent de femmes de Sainte-Agnès. C'est le 13 novembre 1064 que naquit le Muenster de Schaffhouse.

LE GRAND CONSEIL SCHAFFHOUSOIS EN FAVEUR DU VOTE DES FEMMES

Le grand Conseil du canton de Schaffhouse a voté, par 50 voix contre 17, une motion spécialiste, demandant l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le territoire du canton.

Une première démarche en ce sens avait été faite en 1931, sans que le gouvernement juge bon de rapporter à son sujet, ni de faire des propositions. Dans le canton de Schaffhouse, le vote des femmes existe déjà au sein de l'Eglise nationale réformée.

Puis, le grand Conseil a été saisi de la proposition d'accorder une allocation de renchérissement aux bénéficiaires de la Caisse cantonale de retraite, dont la rente mensuelle serait inférieure à 500 francs. Cette allocation atteindrait 300 francs pour les couples, 200 francs pour les isolés.

Puis, le grand Conseil a achevé sa discussion des mesures pour combattre le renchérissement. Le Gouvernement a fait savoir que, dans le canton de Schaffhouse, ces mesures n'étaient pas très urgentes, mais qu'il les appliquerait néanmoins loyalement.

CANTON DU TESSIN

PRESENTATION A LUGANO DES DERNIERES ŒUVRES DE GERMAINE CHIESA-PETITPIERRE

Quinze travaux de broderie exécutés par Mme Germaine Chiesa-Petitpierre, décédée il y a un an, sont exposés dans les salons du Lycéum-Club à Lugano. L'artiste, veuve du peintre tessinois bien connu, Pietro Chiesa, a constamment œuvré en faveur de l'artisanat tessinois, tout en s'occupant, elle-même, soit de tissage, soit de broderie. Ayant obtenu la médaille d'or de l'exposition biennale de Milan, Germaine Chiesa fut également très appréciée lors des expositions de ses œuvres à Paris, Milan, Zurich, Berne, Lausanne, Genève et dans différentes localités tessinoises. Elle donna un grand essor, de 1929 à 1963, aux travaux de Sagno, connus dans toute la Suisse et même en Amérique, créant cette activité afin de donner du travail aux femmes du Val Muggio lors de la crise de 1929.

Membre de la Société des femmes suisses, peintres, sculpteurs et décoratrices, ses travaux ont été acquis notamment par la Commission fédérale des Beaux-Arts et par le Musée de Lausanne.

L'exposition de Lugano, qui a fermé ses portes le 3 avril, présentait quinze broderies exécutées en 1963, dont plusieurs s'inspirent d'anciennes gravures de 1800.

LA 8^e EXPOSITION DE « BLANC ET NOIR » A LUGANO

La cérémonie officielle d'inauguration de la 8^e exposition internationale de « Blanc et Noir », exposition de gravures et de dessins, a réuni à Lugano les autorités cantonales et municipales et les représentants diplomatiques des pays qui participent à cette manifestation.

Pour la première fois, l'Australie et la Thaïlande s'y sont associées.

Les nations représentées étaient : l'Argentine, l'Australie, la Belgique, la Bulgarie, le Brésil, le Canada, la Chine, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, le Japon, l'Inde, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie, la Yougoslavie, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Pérou, la République Arabe Unie, la Suisse, la Thaïlande, la Tchécoslovaquie, la Hongrie. L'U.R.S.S. s'est excusée.

Chaque pays était représenté par trois artistes. Pour la Suisse, ce fut MM. Jean-Pierre Kaiser, de Lausanne, Emilio Beretta, Tessinois, et Max Käempf, de Bâle.

Selon la tradition de l'exposition, trois artistes y figurèrent comme invités : MM. Shi, un Chinois des Etats-Unis, qui vit à Lucerne, Marino Martini, professeur à

l'Académie de Brera, à Milan, et Imre Reiner, Hongrois d'origine, qui vit à Castagnola et habite le Tessin depuis trente ans.

On a rendu hommage à des artistes disparus ; cette année, au Français Jacques Villon, qui avait aussi reçu un prix en 1950. Etaient présents à cette manifestation les lauréats et les ambassadeurs de divers pays, notamment l'ambassadeur du Royaume-Uni, à qui fut remis le prix décerné au vainqueur. M^e Brenno Galli, président de la commission, et M. Paride Pelli, syndic de Lugano, ont pris la parole.

Le grand premier Prix de la ville de Lugano a été attribué au Britannique David Hockney, pour sa gravure « Le diplôme ».

THURGOVIE

CEREMONIE COMMEMORATIVE DE LA MOBILISATION DE 1914-1918

Le Conseil d'Etat du canton de Thurgovie organise le dimanche 10 mai 1964, à Frauenfeld, une cérémonie pour commémorer la mobilisation de 1914-1918. A cette occasion, on prit congé des drapeaux et fanions des corps de troupe thurgoviens, qui participèrent aux Journées de l'Armée de l'exposition nationale de 1964.

Le programme avait prévu une cérémonie dans la cour de la caserne et un défilé devant le monument aux morts. Le déjeuner a été offert au pavillon des fêtes. A l'issue de la cérémonie officielle, les participants eurent l'occasion d'évoquer des souvenirs de mobilisation au sein de leurs unités respectives.

PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

VENDREDI 22 MAI 1964, à 17 h. 30

au Pavillon Dauphine, place De Lattre-de-Tassigny
(anciennement place Dauphine)

sous la présidence d'honneur de Son Excellence
M. Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse
en France,

suivie d'un dîner-conférence en présence de
M. Bonvin, conseiller fédéral

S'inscrire auprès de la Chambre de Commerce,
16, Av. de l'Opéra

CANTON DU VALAIS

LES VINS VALAISANS DE 1963 :

33 MILLIONS DE LITRES DE BONNE QUALITE

Le vignoble valaisan a produit, en 1963, 33 millions de litres, soit environ 15 % de moins qu'en 1962. Les cépages blancs ont fourni 26 millions de litres et les cépages rouges un peu moins de 7 millions.

Le fendant occupe la première place avec 19 millions de litres. Suivent, dans l'ordre, le Johannisberg (6 millions), le Pinot noir (4.700.000 litres) et le Gamay (2 millions). Les spécialités (Ermitage, Malvoisie, Arvine, Amigne, Humagne, etc.), toujours en régression, hélas ! n'ont donné qu'environ 765.000 litres.

Se'on l'office de propagande pour les produits de l'agriculture valaisanne (Opav), ces vins sont bien équilibrés. Lors des vendanges, 101 contrôleurs ont effectué 63.680 sondages pour vérifier la qualité des moûts. Malgré un été moins ensoleillé qu'en 1961 et en 1962, les résultats constatés dépassent en moyenne ceux des dix dernières années. C'est ainsi que le fendant atteignit 80,4 degrés Oechsle contre une moyenne de 79,9 pour les années 1954 à 1963. Le Johannisberg titrait à 86,7 contre une moyenne de 84,4 ; la Malvoisie, 100,9 contre 98,3, et le Pinot noir, 92,6 contre 91,3 degrés. Pour le Johannisberg, par exemple, la moyenne de 86,7 n'a été dépassée que deux fois au cours de ces dix dernières années.

Les spécialités qui font la gloire du vignoble valaisan (Ermitage, Malvoisie, Arvine et Amigne) se font de plus en plus rares, pour des raisons de culture d'abord, de rendement et de prix de revient ensuite.

CANTON DE VAUD

INAUGURATION DU BATEAU

« GENERAL-GUISAN »

La compagnie générale de navigation sur le Léman a inauguré, en présence de Mme Henri Guisan et de sa famille, son nouveau bateau, « Général-Guisan », ainsi appelé en hommage à la mémoire du Général. Ce bateau, frère de l'« Henri-Dunant », inauguré l'année dernière, peut contenir 700 personnes. Il est long de 50 m, large de 10, atteint une vitesse de 30 km/h et a coûté deux millions de francs.

Au cours de la croisière inaugurale, M. Jean Kratzer, président de la C.G.N., a salué les invités, et tout particulièrement Mme Henri Guisan, les représentants des autorités savoyardes, des cantons riverains et de l'armée.

Au large de Pully, le bateau s'est arrêté à la hauteur de la demeure du Général et la fanfare de la police municipale de Lausanne, qui accompagnait le bateau, a joué une marche militaire.

« PRIX DE LAUSANNE »

A l'instar de quelques cités suisses, la Ville de Lausanne se propose de créer un « Prix de Lausanne » destiné à honorer une personnalité ayant fait œuvre originale, exercé une influence marquante, illustré la ville et le canton dans le domaine des arts, de la culture, des sciences. Ce pourrait être un écrivain, un peintre, un sculpteur, un musicien, un homme de science ou toute autre personnalité méritant une distinction semblable. Ce prix constituerait une distinction exceptionnelle et ne serait décerné que lorsque la municipalité serait certaine de récompenser ainsi un talent authentique, un dévouement indiscutable.

La municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de créer le « prix de Lausanne », doté d'un montant de 20.000 francs, qui serait décerné en principe tous les trois ans.

ALOISE CORBAZ †

Début avril, M^{lle} Aloïse Corbaz, connue en qualité de peintre sous son prénom d'Aloïse, est décédée, à l'âge de 78 ans, à l'asile de La Rosière, à Gimel dans le Jura vaudois.

Née à Lausanne en 1886, Aloïse Corbaz acquit une solide instruction, enseigna le français dans des pensionnats suisses et allemands, mais perdit peu à peu la raison à la suite d'une hérédité chargée et tomba, en 1913, amoureuse de l'empereur Guillaume II qu'elle avait rencontré à Potsdam, au cours d'une revue militaire. Internée à l'asile psychiatrique de Céry, près de Lausanne, dès 1918, Aloïse Corbaz commença à dessiner l'année suivante, inscrivant ses visions et son refus de la réalité dans de grands dessins faits avec des crayons de couleurs, reproduisant des fleurs, des fruits, des motifs décoratifs et des portraits féminins. Cette production extraordinaire a été étudiée par plusieurs psychiatres, notamment par Mme le D^r Jacqueline Porret-Forel, à Morges, qui en fit l'objet de sa thèse, et par le Docteur Bader, médecin-adjoint de la clinique de Céry, qui lui a consacré un film. Le peintre parisien Dubuffet s'est intéressé à cette œuvre qui a été exposée notamment à Paris, Francfort, Berne et l'automne passé au palais de Rumine, à Lausanne, sous les auspices de la section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs. Partout cet art étrange, envoûtant, dicté par la schizophrénie, a rencontré un grand intérêt, tant sur le plan médical que sur le plan artistique.

LE « PRIX PAUL BUDRY 1964 »

La fondation Paul Budry a décidé, en collaboration avec l'office national suisse du tourisme, de lancer un « Prix Paul Budry 1964 ». C'est en 1961 que ce prix fut décerné pour la

première fois. Il était ouvert à des écrivains et journalistes suisses.

Cette année, un montant de 1.000 F récompensera l'auteur suisse du meilleur ouvrage ou article traitant de la Suisse ou d'une de ses régions, tandis qu'un montant de 1.000 F également ira au journaliste étranger de langue française qui, ayant visité l'exposition nationale, aura écrit le meilleur article sur la Suisse dans un journal étranger.

M. Alphonse Heibling, démissionnaire, a été remplacé à la présidence de la fondation par M. Henri Perrochon, président des écrivains vaudois.

REARMEMENT MORAL

Convergeant de toute l'Europe, plusieurs centaines de personnes, industriels, syndicalistes, artistes, médecins, étudiants, ont examiné, du 26 mars au 5 avril, à Caux, centre européen du réarmement moral, les tâches de « l'homme devant le défi du monde moderne ».

S.A. le prince Richard de Hesse, le syndicaliste français Maurice Mercier, l'évêque Jonzon, de Suède, l'actrice italienne Pina Renzi, Egon Karter, directeur de la « Komoedie », de Bâle, Gottfried Anliker, entrepreneur de Lucerne, sont parmi ceux qui ont traité des thèmes tels que la responsabilité mondiale de l'Europe, les tâches de l'éducation, la responsabilité sociale de l'artiste, le chrétien et l'avenir de la civilisation, la surchauffe économique.

Un avion spécial a amené de Stockholm 82 personnalités scandinaves et finlandaises, parmi lesquelles le Dr Fred Richter, l'un des auteurs de la pétition adressée au roi de Suède concernant la santé morale et physique de la jeunesse de ce pays, qui a suscité de grandes discussions.

Durant la conférence, qui a été ouverte par une allocution du syndic de Montreux, M. Alfred Vogelsang, deux œuvres théâtrales ont été présentées au théâtre de Caux : « L'échelle », de Peter Howard, interprétée en français par une troupe de Suisse romande, et en allemand par des acteurs d'Outre-Rhin, et « Le Vent tourne », de Bjoern Ryman, de Suède, qui vient de rencontrer un vif succès en Allemagne. Deux nouveaux films ont été également projetés en avant-première : « L'ouragan », avec l'artiste noire Muriel Smith, et « Décision à minuit », dont les vedettes sont Nora Swinburne et Walter Fritzgerald.

400.000 TELESPECTATEURS

En mars, le nombre des téléspectateurs suisses a dépassé 400.000. A la fin de mars 1954 — la télévision suisse avait commencé quelques mois plus tôt ses émissions officielles — on comptait en tout 1.863 conces-

sionnaires. Les optimistes, les plus enthousiastes n'auraient jamais pensé qu'il y aurait dix ans plus tard plus de 400.000 abonnés à la télévision ; nombre d'entre eux estimaient même que, dans les conditions rencontrées en Suisse, ce chiffre ne serait jamais atteint. L'augmentation fut très lente au début. On enregistra les premiers dix mille à la fin de 1955, trois ans plus tard, on arrivait à 50.000. La première centaine de mille fut atteinte au bout de six ans et demi, en avril 1960. Les choses allèrent dès lors beaucoup plus rapidement. Il ne fallut que 21 mois pour la deuxième centaine de mille, 14 mois pour la troisième et seulement 12 mois pour la quatrième. On compte en moyenne un appareil pour quatre ménages, ou sept par cent habitants. Cette densité est plus élevée dans le secteur des grandes villes telles que Zurich, Bâle, Saint-Gall, Genève et Lausanne.

Pour établir les plans de la télévision en Suisse, on partit de l'idée qu'il importait d'atteindre dans chaque région linguistique, avec les moyens limités disponibles, une proportion aussi grande que possible de la population. C'est pourquoi le réseau ne s'étendit que peu à peu des grandes villes vers d'autres régions, il existe aujourd'hui 11 émetteurs de grande puissance et 35 réémetteurs. 25 d'entre eux diffusent le programme alémanique, 12, le programme romand et 9, le programme tessinois. On estime à 90 % la proportion de la population qui peut recevoir au moins le programme d'un émetteur suisse. Pour assurer la couverture télévisuelle des vallées de montagne, la Suisse a besoin d'un des réseaux d'émetteurs les plus denses d'Europe. Cinq émetteurs régionaux seront encore établis prochainement, au Rigi, pour la Suisse centrale, à Schlargna, pour la Haute-Engadine, sur le Mont-Pèlerin, en Bas-Valais et en Haut-Valais. Pour compléter le réseau des réémetteurs, on construira en outre, d'ici à 1967, 50 émetteurs de faible puissance, dont chacun desservira plus de 2.000 habitants. Plus tard encore, 100 autres réémetteurs permettront d'atteindre les vallées les plus reculées et les zones non couvertes actuellement par les émissions.

Parallèlement à ces travaux, on continue à parfaire le réseau actuel. Pour augmenter la sécurité d'exploitation, on construit partout des installations de réserve. Se fondant sur les résultats favorables des essais, les P.T.T. envisagent de télécommander, depuis quelques centres principaux, de nombreux émetteurs de moyenne puissance, afin d'économiser du personnel.

L'agrandissement du réseau d'émetteurs comprend aussi la mise à disposition de liaisons pour l'image et le son. En plus de celles-ci, adaptées aux besoins nationaux, deux voies de communications internationales se croisent en Suisse. La voie nord-sud, à travers les Alpes, qui relie l'Allemagne à l'Italie, aura dix ans d'existence dans quelques semaines. Elle fut établie en 1954, pour la première transmission en Eurovision. La seconde voie transitant par notre pays relie la France à l'Autriche.

En 1967, ces travaux achevés, plus de 3.500 km de liaisons pour transmission de l'image parcourront notre pays.

Les P.T.T. n'ont pas uniquement pour tâche de transmettre et de diffuser les programmes suisses de télévision, mais aussi de fournir au service des programmes les moyens techniques qui lui sont nécessaires. Le plus grand progrès enregistré jusqu'ici dans ce domaine est certainement l'enregistrement des images sur ruban magnétique. Sans ce moyen perfectionné, les studios de télévision de Zurich et de Genève, toujours provisoires, ne pourraient assurer le programme actuel.

Aussi longtemps que la Suisse alémanique et la Suisse romande ne disposeront pas de studios rationnellement installés, on devra recourir largement aux transmissions extérieures. Deux groupes automobiles de reportage ont été créés à cet effet. Le premier a été remis en 1961, à la Télévision tessinoise. Le second en décembre 1963, à la Télévision suisse alémanique. En avril 1964, la Télévision romande disposera aussi de son propre groupe mobile.

Les émetteurs de télévision actuels, ainsi que ceux qui seront installés prochainement, utilisent des ondes métriques.

La conférence pour l'allocation des fréquences, Stockholm, 1962, a autorisé l'emploi pour la télévision d'ondes encore plus courtes, les ondes décimétriques. La Suisse s'est vu attribuer 40 canaux supplémentaires dans cette gamme de fréquences. Pratiquement, cela nous donne par exemple, la possibilité de diffuser trois programmes dans l'ensemble du territoire national.

On peut prévoir que la distribution par fil des programmes de télévision jouera à l'avenir un rôle important. Elle permettrait d'une part de faire disparaître les forêts d'antennes qui déshonorent les toits et, dans de nombreux cas, d'offrir aux abonnés un plus grand nombre de programmes.

La télévision en couleur sera également réalisée un jour, pour le moment encore éloigné. On cherche actuellement à définir une norme européenne. Notre pays a participé activement aux travaux préliminaires. Trois systèmes sont en discussion. Une décision sera probablement prise au printemps de 1965. La voie sera alors ouverte à la télévision en couleur, tout au moins sur le plan technique.

DEUX MILLIONS DE POSTES TELEPHONIQUES EN SUISSE

Le deux millionième poste téléphonique a été raccordé au réseau téléphonique suisse en janvier 1964. L'histoire du téléphone suisse a ainsi franchi une nouvelle étape qui mérite d'être signalée.

Il y a actuellement 35 appareils pour 100 habitants. La Suisse occupe le cinquième rang dans le monde, derrière les Etats-Unis d'Amérique, la Suède, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Un Suisse sur trois possède son propre poste téléphonique.

La surchauffe économique de ces dernières années a, dans ce domaine aussi, provoqué une évolution extraordinaire. La limite de 2 millions a été atteinte en un laps de temps extrêmement court.

Alors qu'en 1942, soit 65 ans après l'introduction du téléphone on comptait 500.000 appareils, en 1952, c'est-à-dire dix ans plus tard, on arrivait déjà à un million de postes. Au cours de l'année 1959, on pouvait raccorder le 1.500.000 poste téléphonique. Aujourd'hui, soit à peine cinq ans plus tard, 2 millions d'appareils sont en service.

En 1963, 122.732 postes téléphoniques ont été mis en service. Depuis l'introduction du téléphone en Suisse, cela constitue le record absolu. En l'espace de 10 ans, l'augmentation annuelle a doublé.

En se fondant sur l'augmentation de l'année dernière, on constate qu'en Suisse, un appareil téléphonique est raccordé à peu près toutes les 4 minutes et demie au réseau téléphonique.

UNE PROPORTION EXCESSIVE D'ETRANGERS A L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

C'est l'université de Lausanne qui accuse une proportion excessive d'étrangers, 48 % de l'effectif total, tandis qu'à Fribourg, on compte 42 % d'étrangers, 35 % à Bâle, en 1962, 13 % à Berne, en été 1963. Au semestre d'été 1963, l'université de Lausanne groupait 1.464 étrangers sur 3.030 étudiants (769 Vaudois, 797 Confédérés). La majorité des professeurs estiment cette proportion excessive : le maximum admissible serait d'un tiers. Trop nombreux, les étudiants étrangers apportent et imposent leur mentalité, au lieu de s'assimiler la nôtre. C'est une menace pour le caractère de l'Alma mater et pour la qualité de son enseignement.

Le taux des étrangers varie beaucoup d'une faculté à l'autre. Il est de 4 % en théologie, de 57 % en droit, de 46 % en sciences sociales, de 55 % en hautes études commerciales, de 41 % en médecine, de 21 % en lettres, de 91 % à l'école de français moderne, de 23 % en sciences, de 36 % en pharmacie, de 55 % chez les ingénieurs, de 20 % à l'école d'architecture. Sur les 1.464 étudiants étrangers, les contingents les plus forts sont constitués par les Allemands, qui sont 262, par les Français : 224, suivis de loin par les Grecs : 99, et les Américains : 94.

Les universités de Lausanne et de Genève accueillent une forte proportion d'étrangers parce que le français joue un rôle essentiel. Les étudiants arabes, les Noirs d'expression française, et même d'expression anglaise, désirent faire leurs études dans une université de langue française, mais pas en France.

Certains milieux universitaires sont partisans de l'admission sans restriction des étrangers. Ils rappellent qu'avant la guerre de 1914, on comptait déjà une moitié d'étudiants étrangers,

